Date de validité : 01/01/2001 Dernière adaptation: 16/02/2021

Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux

3270005 : IDESS SFS (Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale, agréée et/ou subsidiée par la Région wallonne)

Durée du travail

Date de signature	CCT N° d'enreg.		Date de fin
16.12.1996	43.247	CCT relative à la durée du travail	-
30/01/2001	56.445	Durée d'emploi et de travail au sein des ateliers sociaux	-

Durée du travail:

Durée du travail moyenne hebdomadaire : 38 h.

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974):

Jour de l'an (1/1), Lundi de Pâques, Fête du Travail (1/5), Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête nationale (21/7), Assomption (15/8), Toussaint (1/11), Armistice (11/11), Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales:

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.

Durée du travail